

OBJET :

**Création de poste -
Modification du tableau
des emplois suite à un
changement de grade**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

*Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
19 septembre 2022*

N° 39-2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-six septembre**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.*

Étaient présents : Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT, Kelly BERTRAND.

*Procurations : Claude MEILLE donne procuration à François CHEMIN.
Dominique GALERNE donne procuration à Pascale BERTHOLLET.
Dorian MAGNIER donne procuration à Gilles FAVRE.*

Secrétaire de séance : Aurélie FERREIRA.

Le Maire,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Vu l'arrêté en date du 11 octobre 2021 fixant les lignes directrices de gestion,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en raison de la création de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour permettre la nomination de l'agent concerné,

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la suppression** d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- **la création** d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID : 073-217301175-20220926-20220926_39-DE

Tableau des emplois au 01 mars 2022 :

GRADE	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Durée hebdomadaire de service
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	1	1	28h
Adjoint Administratif ppal 2ème cl	1	1	35h
Adjoint Administratif	1	1	28h
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	1	1	35h
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	0	35h
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	29h
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	0	35h
Adjoint Technique	2	2	35h
Adjoint Technique	1	1	20h46
Adjoint Technique	2	2	19h
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal 2ème cl	1	1	35h
ATSEM principal 1ère cl	1	0	35h
TOTAL	14	11	

Tableau des emplois au 01 octobre 2022 après modifications :

GRADE	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes supprimés	Nombre de postes créés	Durée hebdomadaire de service	Délibération de création du poste
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	1	1	0	0	28h	Délib 04-2020
Adjoint Administratif ppal 1ère cl	1	1	0	1	35h	Délib 39-2022
Adjoint Administratif ppal 2ème cl	0	0	1	0	35h	Délib 33-2017
Adjoint Administratif	1	1	0	0	28h	Délib 34-2017
FILIERE TECHNIQUE						
Agent de maitrise	1	1	0	0	35h	Délib 26-2019
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	0	0	0	35h	Délib 38.36.87
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	0	0	29h	Délib 37-2017
Adjoint technique ppal 2ème cl	1	1	0	0	35h	Délib 2.36.83
Adjoint Technique	2	1	0	0	35h	Délib 26-2015 / Délib 11.36.95
Adjoint Technique	1	1	0	0	20h46	Délib 94.36.01
Adjoint Technique	2	2	0	0	19h	Délib 41-2008
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal 2ème cl	1	1	0	0	35h	Délib 07-2022
ATSEM principal 1ère cl	1	0	0	0	35h	Délib 38.36.99
TOTAL	14	11	1	1		

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022

ID : 073-217301175-20220926-20220926_39-DE



Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans le grade et l'emploi créé, ainsi qu'au paiement des charges et impôts s'y rapportant, seront inscrits au budget communal, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
Le Maire
François CHEMIN

